



Collège François Mitterrand

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

collège
François Mitterrand

Toulouges

académie
Montpellier

éducation
nationale



Allée de Barcelone

66350 Toulouges

Téléphone

04 68 39 49 40

Courriel

ce.0660864f@ac-montpellier.fr

<http://www.ciq-mitterrand-toulouges.ac-montpellier.fr>

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 5 novembre 2018

Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués le 16 octobre 2018.

Présents : (cf. liste émargement).

Excusés : M. Roque

Le quorum étant atteint avec 25 présents, M. MARTIN, Principal, ouvre la séance à 17h20.

Mme LOPEZ est désignée secrétaire de séance.

M. le principal propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du CA du 17 septembre 2018
2. Installation des commissions
3. Recrutement de volontaires en service civique universel et d'un apprenti
4. DBM pour vote
5. Autorisation donnée au CE pour signer contrats et conventions
6. Attribution de logement de fonction
7. Tarifs
8. Questions diverses des enseignants et des parents

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 17 septembre 2018

Le compte-rendu du conseil d'administration a été transmis avec la convocation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Installation des commissions

Les différentes commissions sont installées : conseil de discipline, commission permanente, commission éducative, commission de fonds social (voir pièce jointe annexe 1).

17h25 : arrivée de Mme Rebecq.

3. Recrutement de volontaires en service civique universel et d'un apprenti

M. le principal informe le conseil d'administration du recrutement de trois personnes en service civique universel. Ils épaulent le service de vie scolaire, ainsi que d'une apprentie qui travaille au secrétariat de direction de l'établissement. Ces recrutements n'ont pas d'incidence financière pour l'établissement.

Mmes Mercuri et Trazic s'interrogent sur les conditions de recrutement des services civiques. M. le principal précise qu'il existe une condition d'âge, mais pas de diplôme. Mme Ménissier explique que le choix a été fait lors du recrutement de sélectionner des candidats majeurs et titulaires du baccalauréat. Les volontaires sont mis sur le terrain et en fonction de leurs compétences ils sont amenés à effectuer des tâches adaptées.

4. D.B.M. pour vote

Mme la gestionnaire présente la DBM pour vote (pièce jointe annexe 2). Il s'agit de permettre l'achat d'une tablette pour le pointage des élèves par prélèvement sur fonds de roulement. Le prélèvement demandé s'élève à 1182 €.

M. Miffre demande si la question de la biométrie a été étudiée. M. le principal répond que la solution a été étudiée mais qu'elle s'est avérée beaucoup trop onéreuse et inadaptée au besoin. Le système actuel, avec un nouveau PDA pour remplacer l'existant devenu obsolète, reste la solution la plus efficace.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

5. Autorisation donnée au CE pour signer contrats et conventions

M. le principal demande au conseil d'administration l'autorisation de procéder à la signature de contrats et conventions nécessaires au fonctionnement de l'établissement, dans le cadre de l'exécution du budget adopté par le conseil d'administration.

L'autorisation donnée au chef d'établissement est adoptée à l'unanimité.

6. Attribution de logement de fonction

M. le principal demande l'autorisation au conseil d'administration d'attribuer le logement laissé vacant par le principal adjoint à Mme Audrey Cintas, assistante sociale de l'établissement, en convention d'occupation précaire pour la durée restante de l'année scolaire.

L'attribution du logement en convention d'occupation précaire est adoptée à l'unanimité.

7. Tarifs

Mme la gestionnaire présente les tarifs pour l'année scolaire (pièce jointe annexe 3).

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

8. Questions diverses des enseignants et des parents

Questions des enseignants

- Où en est le projet d'aménagement des abords du collège (pour le stationnement des bus) ?

M. le principal a rencontré les responsables des transports scolaires et les a informés de la volonté de la mairie de procéder à certains aménagements, annoncée au précédent conseil d'administration.

- A-t-on des nouvelles de l'aménagement de l'abri à casiers que le Conseil Départemental devait faire cet été ? En effet, les casiers sont pour la plupart inutilisables (les élèves partagent parfois un casier à 4)

Comme chacun peut le constater, les travaux ont débuté par l'aménagement de la cour de récréation. La circulation des élèves est désormais possible dans des conditions améliorées. Une deuxième tranche de travaux (installation des abris casiers) sera réalisée ultérieurement mais nous n'avons pas d'échéance précise à ce jour). Quant aux casiers, leur remplacement progressif devient nécessaire.

Question des parents

- À quelle heure et pendant combien de temps sont accueillis les enfants le matin au portail ?

Le portail ouvre à 8H15 et ferme à 8H25, heure à laquelle tous les élèves doivent être rangés dans la cour. M. le principal a demandé cette année aux CPE à ce que cette consigne soit strictement respectée pour éviter les retards en classe qui perturbent le début de journée. A la fermeture du portail, les élèves qui arrivent doivent se présenter à l'entrée des adultes. Ils sont accueillis par un assistant d'éducation qui les envoie en classe après avoir pris note du retard. La répétition des retards donne lieu à une punition, sauf quand le retard est généré par les transports scolaires, ce qui est malheureusement encore trop souvent le cas.

- Il semblerait qu'il y ait eu plusieurs bagarres ces derniers temps au collège, pourrait-on avoir plus d'éléments sur le climat scolaire entre les élèves et les mesures mises en place ?

M. le principal répond que comme dans tout établissement, ce genre d'événements se produit malheureusement. Il n'y a cependant pas plus d'incidents que les années précédentes. Il y a plusieurs niveaux de mesures mises en place. En prévention, l'organisation de l'encadrement des élèves vise à assurer leur sécurité maximale. A chaque incident, on a pu constater une intervention très rapide des adultes. Nous menons aussi des actions de prévention dans le cadre du CESC. En réaction, chaque situation fait l'objet d'un traitement individualisé et aucune ne reste sans réponse. Pour information du conseil d'administration, le conseil de discipline s'est déjà réuni à trois reprises cette année et a prononcé trois exclusions définitives.

Mme Rodier précise que c'est la première fois que cette question est remontée jusqu'aux parents d'élèves délégués.

- Que signifie le niveau 2 « collège numérique » présent sur le site internet ?

Le label numérique mesure chaque année le niveau d'utilisation de l'environnement numérique de travail de l'établissement, à partir d'une série de critères. Il existe trois niveaux de labellisation numérique. M. le principal explique que ce label vise avant tout à développer l'usage de l'ENT, mais ne mesure pas toute la réalité des usages pédagogiques du numérique. D'ailleurs pour cette année nous allons certainement perdre ce niveau 2 pour revenir au niveau 1, ce qui est en contradiction avec le développement réel des usages numériques.

Mme Bruand demande si cela est lié à l'utilisation des tablettes. M. Martin répond que non.

- Peut-on avoir les résultats du DNB pour le collège ?

M. le principal reprend les résultats obtenus au DNB par nos élèves en 2018 (pièce jointe annexe 4).

Le taux de réussite global est de 89,73%. Parmi les lauréats, 86% de nos élèves ont obtenu une mention ce qui est très élevé, d'autant que 39% ont eu une mention très bien. Il y a une progression qualitative constante, qui se mesure aussi dans la comparaison avec des résultats globaux (départementaux et académiques).

Au-delà de ces éléments dont nous pouvons nous satisfaire, M. le principal insiste sur un autre indicateur moins connu mais plus qualitatif, celui de la réussite au DNB en fonction de la catégorie socio-professionnelle de la famille (PCS). A cet égard le collège a accompli un travail considérable puisque nous sommes passés en quelques années d'un établissement fortement discriminant (écart de +14,3 points en 2013, +6,8 points en 2015) à un écart quasi-nul en 2017 (de -0,3 point). C'est le signe de l'engagement des équipes à la réussite de tous les élèves, qui n'a pourtant pas pénalisé les meilleurs qui obtiennent toujours d'excellents résultats comme en témoigne la proportion de mentions.

Mme Rodier demande si on peut estimer que la disparition des options a permis une plus grande hétérogénéité des classes et ces meilleurs résultats.

M. le principal répond que oui, ainsi que l'aide personnalisée.

Mme Trazic estime que l'aide personnalisée n'est pas de nature à aider les élèves.

Mme Danoy explique que les règles du jeu ont changé en cours d'année concernant la grammaire, ce qui a pénalisé les élèves.

Mme Mercuri constate que les problèmes de maîtrise de la langue augmentent.

Mme Garcia explique que de nombreux enseignants sont favorables à l'accompagnement personnalisé, qui permet de travailler de façon individualisée toute l'année.

Mme Bonavent ajoute que l'AP permet l'expression de tous en langues, les activités manipulatoires en sciences.

Mmes Mercuri et Trazic estiment qu'il ne faut pas se contenter de ce qui est proposé, mais demander d'autres moyens.

Mme Trazic dit que l'A.P. se résume à une minute par semaine et par élève.

A qui profitent les bénéfices de la vente des photos ?

La vente des photos de classe est organisée par l'association sportive du collège qui en retire les bénéfices pour développer ses actions.

Mme Trazic précise qu'environ 120 élèves sont inscrits. 61% du prix va à la photographe, les bénéfices permettent par exemple de financer le voyage au ski à hauteur de 50€ par élève. Sans ces recettes, l'AS ne pourrait rien faire alors qu'elle dispose d'un budget confortable avec cette opération.

Certains parents regrettent que les bénéfices ne retombent pas sur les élèves non inscrits à l'A.S. alors que certains d'entre eux ne peuvent y accéder, faute de créneaux disponibles dans leurs emplois du temps.


L'ordre du jour étant épuisé, M. le principal clôture la séance à 18H35.

La secrétaire de séance



Marie LOPEZ

Le principal



Florent MARTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Commission Permanente.

Principal

Principal Adjoint

Gestionnaire

1 représentant de la collectivité de rattachement

3 professeurs : Mme Bonavent - Mme Danoy – Mme Trazic

1 ATSS : Mme Lopez

3 parents : Mme Rodier – Mme Martins – Mme Baguerey

1 élève : Fosse Marie

Conseil de Discipline

Principal

Principal Adjoint

Gestionnaire

CPE

4 professeurs : Mme Mercuri – Mme Beltran – Mme Garcia – Mme Meunier

1 ATOSS : M. Moral

3 parents : Mme Cutzach – Mme Farre – Mme Rodier -

2 élèves : Massé Mathieu – Mourette Mattéo

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Principal

CPE

Infirmière

1 représentant de la collectivité de rattachement :

1 Représentant de la Commune : M. Ségarra

2 professeurs : Mme Trazic – Mme Janer-Roth

2 parents : Mme Bruand – M. Regul

les élèves élus

Commission Educative

Principal

Principale Adjointe

CPE

Assistante Sociale

Conseiller d'Orientation Psychologue

Infirmière

1 professeur : Mme Barrau

1 parent d'élève : Mme Farre

Le professeur principal de la classe.

Toute personne qui est jugée nécessaire à la compréhension de la situation de l'élève.

Commission Fonds Social

Principal

Principal Adjoint

Gestionnaire

CPE

Assistante sociale

Infirmière

1 parent : Mme Rodier

1 professeur : M. Miffre

Académie :
MONTPELLIER
Exercice : 2018

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
PYRENEES-ORIENTALES

Etablissement : 0660864F
COLLEGE F.MITTERRAND TOULOUGES
Allée de Barcelone

66350 TOULOUGES
Téléphone : 04 68 39 49 40

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 6
Présentée pour vote au Conseil d'administration

MARTIN Florent, chef d'établissement



Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2018

Ordonnateur : MARTIN Florent
Comptable assignataire : VIDAL Lionel

MINISTERE : Education Nationale

Etablissement : 0660864F
COLLEGE F.MITTERRAND TOULOUGES
Allée de Barcelone

66350 TOULOUGES

DEPARTEMENT :
PYRENEES-ORIENTALES

Pièce B8.1
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°6

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	104 476.77	101 582.77	-2 894.00
Vie de l'élève	43 049.04	43 049.04	0.00
Administration et logistique	107 561.00	98 561.00	-9 000.00
Total services généraux (1)	255 086.81	243 192.81	-11 894.00
Restauration et hébergement	298 325.20	298 325.20	0.00
Bourses nationales	40 000.00	40 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	338 325.20	338 325.20	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	593 412.01	581 518.01	-11 894.00
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	1 182.00	0.00	-1 182.00

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2018

Ordonnateur : MARTIN Florent
Comptable assignataire : VIDAL Lionel

MINISTERE : Education Nationale

Etablissement : 0660864F
COLLEGE F.MITTERRAND TOULOUSES
Allée de Barcelone

DEPARTEMENT :
PYRENEES-ORIENTALES

66350 TOULOUSES

Pièce B8.2
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°6

PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES		
	Rappel des crédits ouverts (Budget Initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes
Activité pédagogique	104 476,77	0,00	104 476,77	101 582,77	0,00	101 582,77
Vie de l'élève	43 049,04	0,00	43 049,04	43 049,04	0,00	43 049,04
Administration et logistique	107 561,00	0,00	107 561,00	98 561,00	0,00	98 561,00
Total services généraux (1)	255 086,81	0,00	255 086,81	243 192,81	0,00	243 192,81
Restauration et hébergement	298 325,20	0,00	298 325,20	298 325,20	0,00	298 325,20
Bourses nationales	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Total services spéciaux (2)	338 325,20	0,00	338 325,20	338 325,20	0,00	338 325,20
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	593 412,01	0,00	593 412,01	581 518,01	0,00	581 518,01

Résultat prévisionnel	-11 894,00	0,00	-11 894,00
CAF ou IAF	-2 894,00	0,00	-2 894,00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL	0,00	1 182,00	1 182,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	593 412,01	1 182,00	594 594,01	581 518,01	0,00	581 518,01

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2018

Ordonnateur : MARTIN Florent
Comptable assignataire : VIDAL Lionel

MINISTERE : Education Nationale

Etablissement : 0660864F
COLLEGE F.MITTERRAND TOULOUSES
Allée de Barcelone

66350 TOULOUSES

DEPARTEMENT :
PYRENEES-ORIENTALES

Pièce B8.3
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°6

Rappel de la section de fonctionnement		
Dépenses	Recettes	
Section de fonctionnement	593 412.01	581 518.01
	Résultat prévisionnel	-11 894.00

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	1 182.00	
IAF	2 894.00	0.00
Allénation ou cessions immobilières		0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	4 076.00
Total	4 076.00	4 076.00

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
98 348.94	2 894.00	1 182.00	94 272.94

D.B.M. n°6 Date résultat du CA : 05/11/2018

Réf : ACHAT LECTEUR PDA PLUS

Opération n°21

Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits		Rappels	Prévisions de recettes	
							Modifications	Totaux		Modifications	Totaux
1	OPC	IMMO	0equipt		Opérations en capital immobilisations équipement	0,00	1 182,00		1 182,00		

Collège François MITTERRAND

Tarifs 2018

Demi-pension : pour information

Le principe du forfait continue à être la règle pour tous les Collèges du Département.

Les forfaits annuels et trimestriels sont calculés à partir du prix du repas fixé par la collectivité de rattachement à 3.30 €. Le nombre de jours de repas durant l'année 2018 est prévu à **141** ; il est susceptible de varier en fonction du calendrier scolaire.

La prévision pour un forfait 4 jours s'établit à 465.30 € pour l'année 2018.

Les différents forfaits 3 jours, 2 jours et 1 jour seront déterminés proportionnellement au forfait annuel et en fonction de ce qu'admet le logiciel en matière d'arrondis.

Commensaux : pour vote

• Commensaux extérieurs ou pers. Ind. >450	4.80 €
• Personnels indice < 450	4.50 €
• Elèves occasionnels	4.50 €
• Personnels ATEE et assimilés	3.30 €

Prélèvements

Sur l'ensemble des recettes d'hébergement, la collectivité a fixé un taux de prélèvement de 24 % pour le fond qualité.

L'établissement propose d'arrêter la participation aux charges communes de fonctionnement à 16 %.

Ce choix doit être validé par vote du CA.

Carnets de correspondance

Prix reconduit à 5.00€ vote CA

Dégradation / perte de manuel scolaire : vote CA

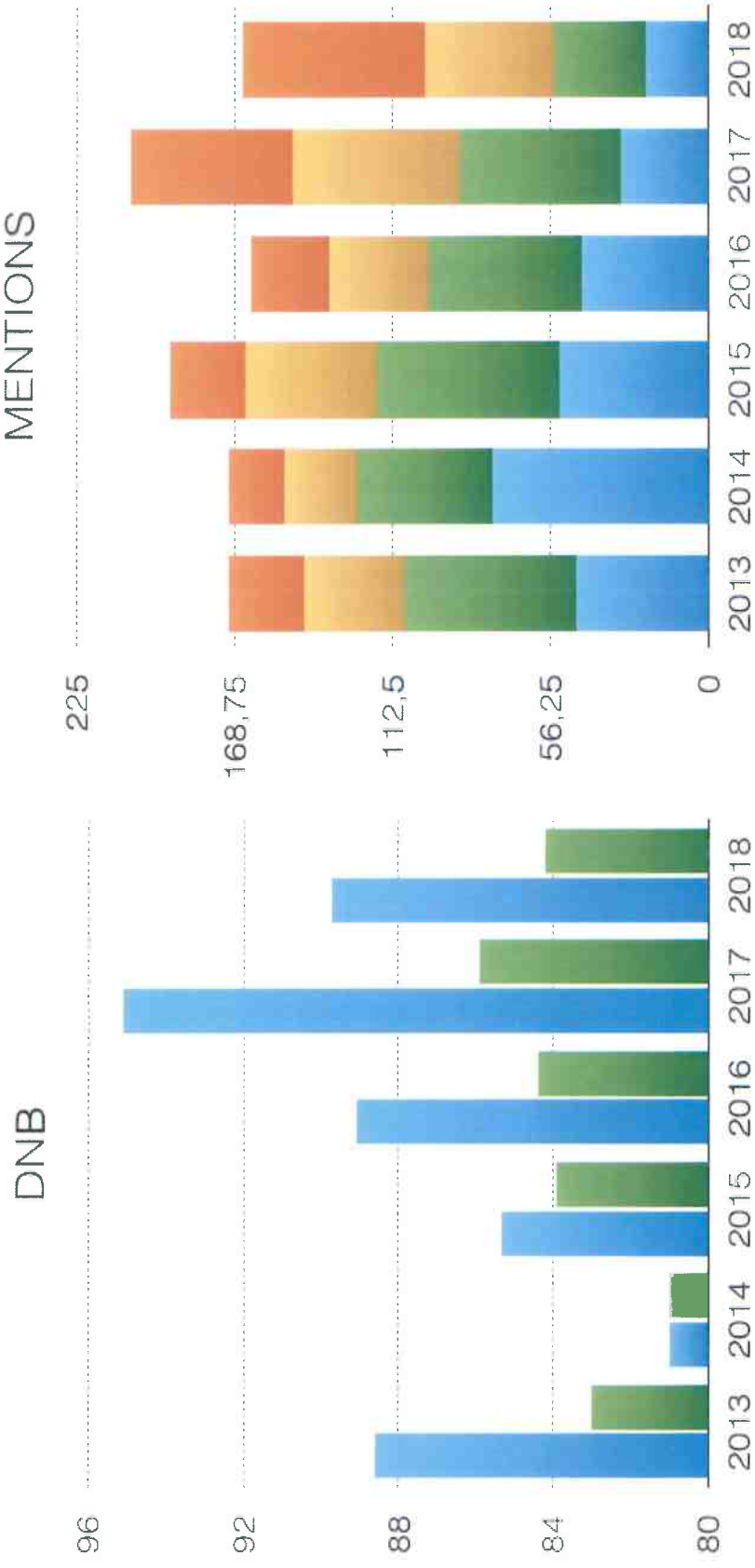
- ⇒ prix du livre neuf la première année
- ⇒ 50 % la deuxième année
- ⇒ 30 % la troisième année
- ⇒ 20 % la quatrième année

Dégradations autres : vote CA

Facturation présentée à la famille correspondant au coût réel de réparation ou de remplacement après recherche de la meilleure offre.



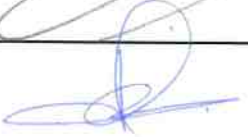






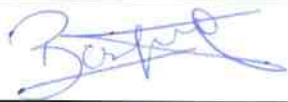




La recette sera réalisée dans le service qui supportera la dépense correspondante.












résultats



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND DE TOULOUGES

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Séance du : 05/11/2018		Présent	Absent	Excusé	Remplacé par	Signature
Président	M. MARTIN Florent					
Principal Adjoint	M. LLENSE Alain					
C.P.E.	Mme MENISSIER Magaly					
Gestionnaire	Mme DURIEUX Dolores					
Agent comptable	M. VIDAL Lionel					
Rep. Coll. Territo.	Mme MALHERBE Hermeline					
Rep. Coll. Territo.	M. Jean ROQUE			X		
Rep. Group. Communes	Mme REBECQ Mireille	X				
Rep. Commune	M. SEGARRA Jean	X				
Personne qualifiée collectivité de rattachement	Mme MANZANARES Peggy	X				
Personne qualifiée Inspection Académique	Mme DELSENY Chantal	X				
Parent d'élève titulaire A.P.E.T.P.C.	Mme RODIER Gaëlle	X				
Parent d'élève titulaire A.P.E.T.P.C.	Mme BAGUEREY Vanessa	X				
Parent d'élève titulaire A.P.E.T.P.C.	Mme CHALARD Sandra	X				
Parent d'élève titulaire A.P.E.T.P.C.	Mme CUTZACH Fabienne	X				
Parent d'élève titulaire A.P.E.T.P.C.	Mme DIABY Nadège	X				
Parent d'élève titulaire A.P.E.T.P.C.	Mme BRUAND Béatrice	X				

		Présent	Absent	Excusé	Remplacé par	Signature
Parent d'élève titulaire A.P.E.T.P.C.	Mme MARTINS Nathalie	X				
Professeur Titulaire	Mme BONAVENT Carine	X				
Professeur Titulaire	Mme BARRAU Mélanie	X				
Professeur Titulaire	Mme DANOY Cécile	X				
Professeur Titulaire	Mme GARCIA Pascale	X				
Professeur Titulaire	M. MIFFRE Laurent	X				
Professeur Titulaire	Mme TRAZIC Stéphane					
Professeur Titulaire	Mme MERCURI Barbara	X				
ATSS Titulaire	M. MORAL Richard	X				
ATSS Titulaire	Mme GIRAUX Véronique	X				
ATSS Titulaire	Mme LOPEZ Maria del Mar					
Elève Titulaire	M.MASSE Mathieu					
Elève Titulaire	M.MOURETTE Mattéo					
Elève Titulaire	Mme FOSSE Marie	X				